

Compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2013

groupe de travail « Gouvernance »

Introduction :

Ronan Dantec précise qu'à l'issue des 5 premières réunions, une réunion de calage des propositions sera organisée pour balayer et acter toutes les propositions qui auront été exprimées.

L'ordre du jour des séances de travail décidé lors de la première réunion reprend les principaux points de discussion qui ont été exprimés. Il sera complété pour refléter de manière plus détaillée les positions de chacun.

1. Présentation du document synthétique élaboré par la DGEC (Pierre Fontaine).

La DGEC distribue en séance un document synthétique qui présente le rôle de l'Union européenne, de l'Etat et des collectivités territoriales dans les domaines de la planification, de la production, du transport et de la distribution de l'énergie, ainsi que dans celui de la maîtrise de demande énergétique. Ce document aborde également pour chaque thème la question de la participation du public.

Ce document n'a pas de vocation exhaustive. Il pourra être complété et amendé en tant que de besoin.

Réactions du groupe sur le document :

▪ FNCCR :

- le terme de « syndicat d'électrification » est réducteur. Les syndicats de l'énergie ne traitent pas que d'électricité, mais également de gaz, d'énergies renouvelables, de maîtrise de l'énergie et d'amélioration du réseau.

- la question des services publics locaux ne doit pas être oubliée. EDF et GDF sont à ce titre également concernés par la fourniture d'énergie. Il est rappelé que la proposition de loi Brottes propose qu'une mission de contrôle sur les fournisseurs d'énergies soit attribuée aux autorités organisatrices de distribution s'agissant des tarifs sociaux (TSS, TPN).

- le rôle des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) doit être mentionné en tant qu'outil de dialogue et d'information.

▪ RAC :

- les questions de mobilité, de transport et d'urbanisme doivent être mentionnées également, puisqu'elles ont un impact dans le domaine de l'énergie.

- la question de la chaleur a été omise.

- sur la distribution, il est rappelé que seulement 5% des collectivités se sont organisés en entreprise locale de distribution.

- le point du document traitant de maîtrise de l'énergie a omis l'objectif de réduction de la consommation énergétique du bâti existant de 38%.

▪ ADEME :

- le document oublie la question de la chaleur

- la mention des certificats d'économie d'énergie nécessiterait un point plus détaillé sur l'ensemble des modes de financements.

- l'ADEME s'interroge par ailleurs sur la fonction du document de l'Etat.

Sur cette dernière question, Ronan Dantec précise qu'il s'agit d'un « pense-bête » qui doit être considéré comme appui aux réflexions du groupe.

▪ CGT :

- le document a omis la question des services publics pour l'électricité et le gaz.

- le document mériterait d'être complété par un point sur les missions de services publics que doivent assurer les différents opérateurs.

▪ AMF :

- en matière de maîtrise de la demande de l'énergie et d'information des administrés, le rôle des communes via les Espaces Info Energie doit être mentionné, de même que le rôle des centres communaux d'actions sociales (CCAS).

- le document mentionne les PCET mais devrait également mentionner les Agenda 21.

▪ CFE CGC :

- le document n'aborde pas la question de l'urbanisme et de l'habitat, ni celui des modèles économiques et des aspects techniques en jeu, qui sont dans le domaine de l'énergie spécifiques et différents par exemple de ceux liés à la question de l'eau.

▪ FNSEA :

- il faut préciser l'articulation entre les politiques européennes et la politique nationale. Dans le domaine de la concertation, une majorité de textes sont issus d'obligations communautaires.

- se pose par ailleurs la question de la cohérence des différents dispositifs de consultation, de leur redondance éventuelle et de leur coût.

▪ AdCF :

- il faut distinguer ce qui relève du juridique et ce qui relève des outils.

- le document pourrait utilement être complété par un tableau présentant pour chaque compétence les moyens de financement et d'actions.

▪ FNE :

- la question de la concertation et de l'information est encadrée par le droit européen et notamment la convention d'Aarhus.

- FNE rappelle le changement récent de réglementation et de législation en matière de participation du public, issu notamment d'un certain nombre de question prioritaire de constitutionnalité sur lesquels le conseil constitutionnel s'est prononcé.
- en dehors du cadre strictement juridique, il existe d'autres types de consultation ou concertation, de type « conférence citoyenne ».

▪ AMGVF :

- le document n'aborde pas la question des réseaux de chaleur, ni de fiscalité.
- se pose la question de l'attribution des concessions pour les réseaux.

Ronan Dantec reprend quelques points de ce premier tour de table :

- la question des services publics et de la gouvernance citoyenne dans les entreprises publiques
- la question du lien avec l'Union européenne
- la nécessité d'analyser la récente loi sur la participation du public.

2. Comment le citoyen influe les politiques publiques ?

UNAF souligne l'hétérogénéité des structures de concertation au niveau local : on ne retrouve pas de conseil de développement aux différents échelons locaux.

ARF déplore que le citoyen soit le plus souvent consulté en fin de procédure et partage le fait que les structures de concertation relève de la démarche volontaire. L'ARF souhaite que la concertation couvre aussi le financement des projets et la fiscalité.

La FNSEA rappelle son attachement à la démocratie représentative et s'interroge sur 1) la distinction entre citoyen et public (notion plus large : mineurs, étrangers), 2) sur le niveau de décision (choix politique ou projet) et rappelle le rôle structurant des corps intermédiaires.

MEDEF souligne la nécessité de consultation des citoyens à la question et la décision qui relève des élus.

UPA met l'accent sur la nécessité d'intelligibilité de l'information : il faut rendre lisible les différents échelon de gouvernance.

FNE considère que la démocratie participative s'articule avec la démocratie représentative et qu'influencer les décisions passent aussi par des manifestations publiques. FNE s'interroge sur la représentativité des citoyens présents dans les instances de concertation. FNE demande des moyens financiers pour organiser de véritables mobilisations. A noter une proposition de gouvernance à 6 pour la CRE.

GVF s'interroge sur le cadre juridique de la concertation et souligne la fragilité des projets au regard des procédures (conseil d'Etat). Souhaite s'orienter vers des délibérations.

ADF indique que les collectivités locales ont souvent des services se consacrant à la participation du public.

AMF souligne les améliorations de quelques années : CLIS, débat public... et rappelle le rôle important des élus locaux

FNCCR présente le rôle des commissions consultatives des services publics locaux et souhaite élargir leurs compétences : rôle pré-contentieux, information et dialogue et demande la généralisation de ces commissions à l'ensemble des strates d'intercommunalité. Enfin a été abordée la question de la prise en charge des frais de transport. La FNCCR demande la revitalisation de l'ONSPEG.

CGT considère que le mix énergétique et le prix de l'énergie doivent faire l'objet de concertation. La CGT demande la participation des citoyens au conseil d'administration des entreprises publiques et la mise en place d'une commission tripartite (usagers, salariés, élus) sur la fixation des prix de l'énergie. La CGT rappelle le rôle du CSE.

FNE demande une gouvernance à 6 à la CRE.

ADEME souligne que le débat doit aller au-delà du prix de l'énergie et du mix énergétique. Il faut chercher les gisements d'économie d'énergie et mobiliser ces acteurs sans oublier la problématique de la précarité.

CFDT : représentant élu. Oui aux conso dans le CA des entreprises publiques. Rappel de la situation matérielle à 2004

A priori un consensus se dégage sur :

- l'extension des rôles des commissions consultatives des services publics locaux
- une évolution vers une gouvernance à 6 pour la CRE et le CSE
- le rôle des corps intermédiaires qui doivent se voir attribuer une responsabilité spécifique.

3 Quelle gouvernance pour modifier les comportements du citoyen/usager ?

▪ CLER :

- en matière de changement de comportement, le rôle des espaces info énergie est essentiel. Cependant, ils sont aujourd'hui dépourvu d'existence légale.

▪ AMGVF :

- la question de la gouvernance passe par une bonne information des citoyens sur leur consommation énergétique (compteur intelligent notamment, type Linky qui devrait être accompagné d'une charte de fonctionnement au bénéfice des usagers.

▪ 4D :

- Linky doit permettre d'évaluer sa conso par rapport à une consommation standard.

- RAC :

- Le RAC rapporte l'expérience danoise où tout projet d'énergies renouvelables doit pouvoir disposer d'une part de 20% de capital ouvert aux citoyens. Ce type de dispositif permet de faciliter les retombées locales et l'acceptation des projets. Pour développer ce type de dispositif en France, il est nécessaire de simplifier le système de l'offre public de titres financiers (OPTF) pour les projets coopératifs.

- ?:

- le rôle des ADIL en matière d'information et de sensibilisation est aujourd'hui complémentaire de celui des espaces info énergies. Par ailleurs, les mairies sont également des lieux d'informations pour les citoyens.

- une meilleure lisibilité des différentes aides disponibles permettrait de faciliter leur accès par les citoyens.

- FNE :

- les diagnostics de performance énergétiques pourraient être confiés aux espaces info énergies pour garantir leur indépendance.

- FNSEA :

- il faut veiller à une ouverture et un accès à toutes les organisations dans les formations qui sont données aux jeunes.

- CFE-CGC :

- le rôle de l'UE, de l'Etat, des collectivités, de l'ADEME, des fournisseurs d'énergie, des associations doit être mieux précisé. Par exemple, la question du comptage dépend aujourd'hui des gestionnaires de réseau, mais les fournisseurs d'énergie ont également un rôle à jouer.

- UNAF :

- les consommateurs doivent avoir une information claire et simple sur les prix et les coûts (abonnement, consommation...).

- des chartes d'utilisation des logements sont expérimentées dans le neuf (expérience de « Maison Qualité ») et pourraient servir de base à la mise en place d'un dispositif de type « carnet de logement ».

- la question des ménages modestes nécessitent un traitement spécifique : pour faciliter leur accès aux travaux de rénovation, des associations pourraient être mobilisées.

- FNCCR :

- en matière de sensibilisation, des partenariats existent entre syndicats d'énergies et agences locales de l'énergie. Les syndicats délèguent aux agences le portage des actions de sensibilisation.

- la question du comptage relève de l'autorité de distribution. Les autorités organisatrices ont donc sur cette question des moyens d'actions. Le comité de suivi Linky étudie à ce titre les fonctionnalités du dispositif.

- la commission européenne réfléchit actuellement à un dispositif permettant d'orienter le comptage au bénéfice des consommateurs.

▪ ADEME :

- actuellement, il existe 430 espaces info énergies. On dénombre un conseiller pour 200000 habitants. Les espaces info énergies ont des supports multiples (associations, agence locale de l'énergie...).

- ce dispositif a un coût d'environ 30 millions euros par an.

- chaque PCET pourrait prévoir un dispositif d'information du public

- le carnet logement est déjà expérimenté dans le cadre du dispositif « Famille à énergie positive ».

▪ AMGVF :

- se pose la question du mode de prise de décision des copropriétés.

▪ FNSEA :

- les publics les plus précaires doivent faire l'objet d'une attention particulière. Comment cibler l'information vers eux ?

▪ CFE-CGC :

- la question des compteurs ne suffit pas. Se pose également le problème du pilotage des usages de l'énergie dans l'habitation.

▪ CGT :

- la question des copropriétés avait déjà été évoqué lors du Grenelle de l'environnement. Il faut s'assurer qu'elle n'ait pas été traitée depuis dans les lois Grenelle.

4. Synthèse de la réunion :

Ronan Dantec regroupe les principaux points de discussion :

a) concertation avec les citoyens

- l'architecture actuelle de concertation avec les corps intermédiaire (CESE, CESER, Conseil de développement) suffit-elle ? Faut-il la renforcer ? Faut-il créer une ou des instances spécifiques sur la transition énergétique ?

- donner aux corps intermédiaires un rôle de garant des débats locaux

- inciter les EPCI de moins de 20 000 habitants à créer des CCSPL et renforcer la représentativité au sein des CCSPL.

- s'appuyer sur les SRCAE et les PCET pour mettre en place une concertation dans la durée.

b) modification des comportements

- la proposition d'un carnet logement ou d'une charte d'utilisation des logements neufs ou réhabilités.

- la question de la mise en place d'une gouvernance à 6 pour préciser quelles informations doivent être garanties et mises à la disposition des consommateurs. Quel lieu de gouvernance mettre en place ?

- la question de la reconnaissance légale des espaces info énergies. Quel type de statut envisager ?

- la question de la simplification de l'obtention de l'OPTF pour des projets EnR.

- la question de la mise à disposition d'une information pluraliste.

La prochaine réunion aura lieu le 6 février à 14h. Le lieu de la réunion sera précisé par le secrétariat général.